

4o Chaque année Mgr Laffèche soutire une somme considérable du diocèse de Nicolet, sous forme de componendes, contributions pour la Propagation de la Foi, la Société de St François de Sales, etc., etc. La plus grande partie de ces sommes est employée au profit des œuvres du diocèse de Trois-Rivières, au détriment de celles du diocèse de Nicolet ; ne serait-il pas temps de penser un peu à ce dernier ?

Nous prenons la liberté de référer à ce que nous avons dit ci-dessus de l'emploi qui est fait de l'argent de la Société de St François de Sales, qui va à peu près en entier au Séminaire de Trois-Rivières.

Voir pièces justificatives Nos. 10 et 11.

Et quel emploi fait-on des quatre ou cinq milles piastres provenant annuellement des componendes pour dispense de mariage ?

Cet argent, comme celui de l'Association de St François de Sales, vient autant et plus du diocèse de Nicolet que de celui de Trois-Rivières.

5o Mgr Laffèche, comme il est dit ci dessus, se propose d'établir une espèce de Banque Episcopale.

Personne n'ignore que le clergé n'a pas mission pour des affaires de ce genre.

Puisque la Corporation Episcopale de Trois-Rivières se trouve dans des circonstances financières si favorables, nous pensons que l'occasion est on ne peut plus propice pour demander de nous en séparer.

C'est pourquoi nous demandons avec les plus vives instances que le Saint Siège venille bien nous permettre de laisser à Mgr Laffèche toutes les chances (et aussi tous les risques) d'un genre de commerce dont nous suspectons infiniment l'à propos et l'issue favorable.

Advenant une seconde banqueroute de la Corporation Episcopale de Trois-Rivières (*la première saisie ne encore*), il faudrait de nouveau rançonner le diocèse pour combler l'abîme.

Les exemples tous récents, donnés par l'Archevêque de Cincinnati et de Saint-Louis, aux États-Unis d'Amérique nous fournissent un enseignement salutaire qu'il est bon de ne pas perdre de vue.

#### I V

Avant de terminer la présente supplique nous croyons devoir attirer l'attention de votre Eminence sur un fait qui se rattache intimement à la présente question ; le voici :

Lorsqu'en 1877 Mgr Conroy, Délégué Apostolique est venu au Canada, il était fortement question de l'érection du diocèse de Nicolet. Comme on peut le